



Pris en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral E-2015-99 du 11 mai 2015 portant Règlement Particulier de Police de la navigation, sur la rivière non domaniale CELE dans le département du LOT

Cahors, le 02/08/2019

## RIVIERE CELE

Section de voie : de Bagnac sur Célé à Conduché  
Commune de FIGEAC.

DDT46 / 2019 / n° 03

Vu l'arrêté préfectoral d'urgence n°E-2019-208 en date du 1<sup>er</sup> août 2019 autorisant la ville de Figeac à édifier un seuil provisoire en barrage du Célé (aval du captage de la station d'eau potable de Prentegarde) sur la commune de Figeac ;

### LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT chargé de la police de la navigation

### INFORME LES USAGERS DE LA RIVIERE

- QUE LA CREATION D'UN SEUIL EN BARRAGE DU CELE NÉCESSITENT UNE INTERRUPTION TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION ;
- QUE LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SEUIL EN ENROCHEMENT DEBUTENT LUNDI 5 AOUT 2019 ;

### INTERDIT TOUTE NAVIGATION A L'AVAL DU PONT DE CHEMIN DE FER EN TRAVERSEE DE LA RIVIERE SITUE AU LIEU-DIT « RUISSEAU » JUSQU'AU BARRAGE DU SURGIE

### FAIT OBLIGATION >> à tous les navigants<<

### DE DEBARQUER EN RIVE DROITE AU NIVEAU DU PONT DE CHEMIN DE FER, (POINT DE DEBARQUEMENT NON AMENAGE), AU DROIT DU CHEMIN MENANT A L'AIRE DE STATIONNEMENT DE LA RN 122.

### A TOUS LES USAGERS DE RESPECTER LA SIGNALISATION EN PLACE

#### Commentaire :

Cet avis sera affiché à la mise à l'eau de Viazac au lieu-dit « Maison neuve », rive droite, et au niveau du point de débarquement obligatoire et non aménagé situé en dessous du pont de chemin de fer.

En cas de besoin, les services à contacter sont les suivants :

- **Syndicat Mixte Célé - Lot médian :**  
05 65 11 47 65
- **Direction Départemental des Territoires du Lot**  
Service Eau, Forêt Environnement  
Police de la navigation  
Tel : 05 65 23 60 60

#### SIGNATURE

L'Adjoint au Chef du Service  
Eau, Forêt, Environnement

  
Bernard DE CASTELJAU

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : jusqu'à nouvel avis.